

- 10e

Histoire 10e - 08RN10-5 Regroupement des articles concernant la Suisse de 1798 à 1848 dans le DHS

Ressources numériques



Illustration: René Roca - Université Paul-Elie

Avec les constitutions adoptées en 1830-1831 au début de la Régénération, onze cantons s'étaient dotés d'un régime libéral respectant le principe de la sécularité du Pacte fédéral de 1815 passé des lors à l'arbitraire. Le conflit entre libéraux radicaux et conservateurs conduisit à la formation de deux premières alliances séparées, l'une et l'autre signant des protocoles (les aspects religieux se posèrent d'abord sans rôle) en mars 1845, sept cantons libéraux fondèrent le *Concordat des Sept*; en novembre, six cantons conservateurs créèrent la *Ligue de Sion*, dissoute par la Diète en août 1845, car elle contrevient aux dispositions du Pacte fédéral. Lorsque, en 1845, les sept cantons conservateurs catholiques de Lucerne,

08RN10-5d – SONDERBUND

Type documentaire : 🌐

Source : DHS

Liens PER : [SHS 32](#)

Utilisateurs finaux : Apprenants, Enseignants

Mots clé : Époque contemporaine, XIXe siècle, Suisse, Sonderbund, guerre civile cantons conservateurs, catholiques

« Le 11 décembre 1845, sept cantons conservateurs catholiques conclurent à Lucerne une alliance de défense mutuelle qui prévoyait un Conseil de guerre formé d'un délégué par canton et habilité à lever des troupes et à les engager. Ce pacte, connu sous le nom de Sonderbund, avait un caractère défensif, mais il contrevient au Pacte fédéral par les pouvoirs extraordinaires conférés au Conseil de guerre. »



Article *Sonderbund* de René Roca, sur le site du DHS.



Illustration: Jean-Louis Lapointe

15.09.1787 à Constance, † 14.12.1875 aux Eaux-Vives (auj. comm. Genève), prof., de Genève. Fils de Benoît, horloger, député à l'Assemblée nationale genevoise, et de Perrette Valentin. ⚭

Suzanne Bonneton, fille de Théodore, général. D. a 2 ans quand ses parents, émigrés de la révolution de 1782, rentrent à Genève. Il y fréquente le collège puis les cours de lettres et de physique de l'Académie. Élève à l'École polytechnique de Paris (1807-1809) puis à celle

Portrait de Guillaume-Henri Dufour. Musée au bras de la Diète aux Eaux-Vives à Genève. Musée d'histoire et d'art de Genève. Bibliothèque de Genève, Archives A. & S. Zisswilerfonds.

08RN10-5e – GUILLAUME-HENRI DUFOUR

Type documentaire : 🌐

Source : DHS

Liens PER : [SHS 32](#)

Utilisateurs finaux : Apprenants, Enseignants

Mots clé : Époque contemporaine, XIXe siècle, Suisse, Dufour

« En 1831, Dufour est nommé chef d'état-major chargé d'organiser la défense de la Suisse en cas de conflit européen [...]. Le 21 octobre 1847, la Diète le désigne comme commandant des troupes fédérales (général) et le charge de dissoudre le Sonderbund, mission qu'il accepte non sans réticence. »



Article *Guillaume Henri Dufour* de Jean-Jacques Langendorf, sur le site du DHS.

08RN10-5f – SYNDICAT

Type documentaire : 🌐

Source : DHS

Liens PER : [SHS 32](#)

Utilisateurs finaux : Apprenants, Enseignants

Mots clé : Époque contemporaine, XIXe siècle, XXe siècle, Suisse, syndicat

« Un syndicat est une association ayant pour objet la défense d'intérêts communs. Dans un de ses sens les plus courants, le terme désigne une organisation de salariés se vouant sur une base volontaire à la défense générale des conditions de travail de ses membres. »



Article *Syndicat* de Bernard Degen, sur le site du DHS.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE SUISSE

Thèmes Personnes Événements Espaces & Lieux Matériaux Anciens de S. & T.

11 de 11

Syndicats

https://dhs.ch

Illustration: René Roca - Université Paul-Elie

Un syndicat est une association ayant pour objet la défense d'intérêts communs. Dans un de ses sens les plus courants, le terme désigne une organisation de salariés (principalement active en Europe) se vouant sur une base

[Sommaire](#)

Il n'est pas possible de donner une définition univoque du fédéralisme. Ce concept désigne d'une part le regroupement, dans un organisme indépendant et plus vaste, d'entités politiques qui conservent cependant leur indépendance; et l'on peut mettre l'accent soit sur la nécessité de l'union entre les parties (Etats-Unis, Canada, Australie), soit sur leur diversité irréductible (Suisse, Autriche, Allemagne). Mais le fédéralisme est aussi un programme.

08RN10-5g – FÉDÉRALISME

Type documentaire : 🌐

Source : DHS

Liens PER : [SHS 32](#)

Utilisateurs finaux : Apprenants, Enseignants

Mots clé : Époque contemporaine, XIXe siècle, XXe siècle, Suisse, fédéralisme

« Il n'est pas possible de donner une définition univoque du fédéralisme. Ce concept désigne d'une part le regroupement, dans un organisme indépendant et plus vaste, d'entités politiques qui conservent cependant leur indépendance... Mais le fédéralisme est aussi un programme, une valeur dans l'action politique, un principe d'organisation des communautés; en ce sens, il doit être périodiquement repensé en fonction de la situation historique. »

Article *Fédéralisme* de Rainer J. Schweizer et Ulrich Zelger, sur le site du DHS.

